Normes d'exercice professionnel de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Adopté 2007 Révisé 2015



Historique

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (ADNB) est l'organisme de réglementation des diététistes de la province du Nouveau-Brunswick. L'ADNB est habilitée par la *Loi sur les diététistes (1988)* à établir les normes d'exercice professionnel et les compétences pour les diététistes.

La mission de l'ADNB est de réglementer et de maintenir l'excellence de l'exercice de la profession de diététiste pour la protection de la population du Nouveau-Brunswick. L'ADNB, en tant que profession auto-réglementée et responsable envers le public, est chargée d'établir, de maintenir et de développer les normes d'exercice et les compétences applicables à tous les diététistes du Nouveau-Brunswick.

Par conséquent, la *Loi sur les diététistes* assure la défense et la protection de l'intérêt public et habilite l'ADNB à réglementer les diététistes en :

- établissant les normes d'éducation et de formation pratique auxquelles doivent satisfaire les personnes qui désirent être admissibles à l'immatriculation conformément à la Loi;
- établissant les normes relatives aux conditions requises de l'immatriculation;
- établissant les normes d'exercice de la profession de diététiste;
- établissant les normes de déontologie professionnelle;
- établissant les normes de conduite professionnelle.

Introduction

En 2007, l'ADNB a adopté les *Normes d'exercice professionnel et compétences essentielles à l'exercice de la profession de diététiste* qui ont été élaborées par l'ADNB en consultation avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes et les diététistes de tout le Canada.

En 2009, l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes, Les diététistes du Canada et les éducateurs en diététique des programmes de formation universitaire et pratique de partout au Canada ont fait front commun pour former le <u>Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN)</u> afin de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de pratique de la diététique. Le PFPN exerce ses activités dans les domaines où les objectifs et réalisations de l'association professionnelle, des organismes de réglementation et des éducateurs dépendent du travail des autres membres du partenariat. Le PFPN a publié de nouvelles normes de compétence pour la formation et l'immatriculation en tant que diététiste au Canada, appelées les <u>Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique (CIEPD)</u>. L'ADNB a approuvé les CIEPD à l'automne 2013 comme nouvelle norme de compétence pour l'entrée à la pratique au Nouveau-Brunswick.





À la suite de la publication des CIEPD, une révision des Normes d'exercice professionnel et compétences essentielles à l'exercice de la profession de diététiste a été achevée en 2015. Le document est maintenant appelé Normes d'exercice professionnel de l'ADNB puisque la norme de compétence pour l'entrée à la pratique est définie dans les CIEPD.

La Loi, les Règlements, les Normes d'exercice professionnel et le Code de déontologie de l'ADNB fournissent le cadre juridique de l'exercice de la profession de diététiste et de la prestation de services compétents, sûrs et conformes à l'éthique.

Objet

Les Normes d'exercice professionnel de l'ADNB décrivent les normes auxquelles doivent satisfaire ou que doivent avoir tous les diététistes exerçant au Nouveau-Brunswick. Ce document joue un rôle central dans le maintien de leur adhésion qui leur donne le droit d'exercer et d'utiliser les titres protégés de la profession. En tant que professionnels auto-réglementés et autonomes, chaque membre de l'ADNB a la responsabilité d'exercer la profession conformément aux Normes d'exercice professionnel, quel que soit leur rôle, leur domaine d'exercice ou leur cadre d'exercice.

Application

Les Normes d'exercice professionnel de l'ADNB seront utilisées comme suit :

Programme relatif aux compétences

Les Normes d'exercice professionnel est un document clé élaboré par l'ADNB pour quider ses membres dans l'exercice de leur profession et les aider à évaluer leur pratique et à trouver les domaines de compétences qui ont besoin d'être améliorés par le Programme d'assurance de la qualité.

Conduite professionnelle

Les Normes d'exercice professionnel et le Code de déontologie de l'ADNB sont des documents que doivent suivre les diététistes dans leur exercice professionnel. Toute violation des dispositions de ces deux documents peuvent constituer une « faute professionnelle » selon la définition de la Loi sur les diététistes.

Cadre des Normes d'exercice professionnel de l'ADNB

Les Normes d'exercice professionnel de l'ADNB se basent sur cinq normes d'exercice qui contiennent chacune des déclarations relatives aux compétences ainsi qu'aux indicateurs de performance connexes. Les deux premières normes s'appliquent à tous les diététistes en exercice. Au moins une des trois normes restantes s'applique à chaque diététiste selon son domaine d'exercice. Les normes sont résumées plus bas.





Normes d'exercice professionnel qui s'appliquent à tous les diététistes et qu'ils doivent observer:

Norme 1 : Pratique professionnelle

Faire preuve de professionnalisme.

Norme 2 : Communication et collaboration

Communiquer efficacement et pratiquer en collaboration.

Normes d'exercice professionnel qui s'appliquent aux diététistes et qu'ils doivent observer selon leur domaine(s) particulier(s) d'exercice professionnel:

Norme 3: Soins en nutrition

Fournir des services en vue de satisfaire les besoins des personnes en matière de soins en nutrition.

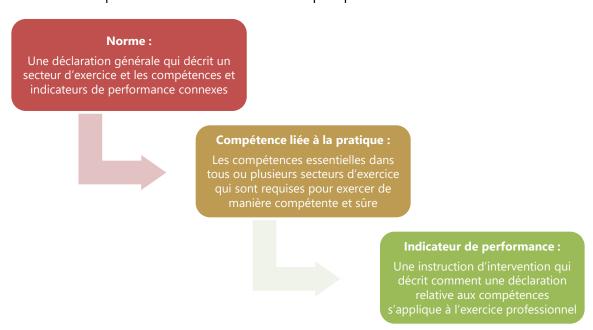
Norme 4 : Santé publique et de la population

Promouvoir la santé nutritionnelle des groupes, des communautés et des populations.

Norme 5: Gestion

Gère des programmes, des projets et des services en lien avec la diététique.

Le cadre intègre les normes d'exercice professionnel, les compétences liées à la pratique et les indicateurs de performance de la manière indiquée plus bas.





NORME 1: PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Faire preuve de professionnalisme.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
1.1	Se conforme aux exigences	1.1.1 Exerce conformément à la législation,
	réglementaires, fédérales et provinciales /	aux règlements et aux politiques applicables
	territoriales pertinentes pour la pratique	au milieu réglementaire, fédérales et
	de la diététique.	provinciales / territoriales pertinents selon le
		champ de pratique.
		1.1.2 Exerce conformément à la
		réglementation propre au champ de
		pratique, aux normes de pratique et aux
		codes de déontologie.
		1.1.3 Protège les renseignements personnels
		et la vie privée de la clientèle.
		1.1.4 Obtient un consentement éclairé avant
		la prestation de services.
		1.1.5 Fournit des services en tenant compte
		des meilleurs intérêts de l'individu ainsi que
		ses besoins.
1.2	Pratique conformément aux exigences de	1.2.1 Offre des services en conformité avec le
	l'organisation.	rôle assigné au sein du milieu
		de pratique.
		1.2.2 Exerce conformément aux politiques et
		aux directives propres au
		milieu de pratique.
1.3	Pratique dans les limites de son niveau de	1.3.1 Réfléchit à son niveau de connaissances
	connaissances et d'aptitudes	et d'aptitudes professionnelles et le verbalise.
	professionnelles.	1.3.2 Reconnaît les situations qui sont au-
		delà de ses capacités en consultant, en
		aiguillant la clientèle ou en acquérant de
		nouvelles connaissances.
1.4	Répond à ses besoins de développement	1.4.1 Reconnaît ses propres besoins
	professionnel.	d'apprentissage.
		1.4.2 Élabore et met en œuvre un plan
		d'apprentissage afin d'intégrer
		l'apprentissage à la pratique.
		1.4.3 Intègre l'apprentissage à la pratique.
1.5	Utilise une approche méthodique pour la	1.5.1 Prend et justifie ses décisions en tenant
	prise de décision.	compte de l'éthique, des données probantes,
		des facteurs contextuels et des perspectives
		du client.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
		1.5.2 Applique les principes d'éthique.
		1.5.3 Prend la responsabilité de ses décisions
		et de ses actions.
1.6	Maintient une approche axée sur la	1.6.1 Respecte les droits, la dignité et le
	clientèle.	caractère unique du client.
		1.6.2 Détermine les perspectives et les
		besoins du client.
		1.6.3 Intègre les perspectives et les besoins
		du client dans les activités de la pratique.
		1.6.4 Identifie les services et les ressources
		pertinents aux besoins du client.
1.7	Gère son temps et sa charge de travail	1.7.1 Priorise les activités professionnelles et
	efficacement.	respecte les délais.
		1.7.2 Gère son temps et sa charge de travail
		efficacement au quotidien.
1.8	Utilise la technologie pour appuyer sa	1.8.1 Utilise les applications technologiques
	pratique.	appropriées pour rechercher et gérer
		l'information pertinente à la pratique.
1.9	S'assure que la documentation est	1.9.1 Documente l'information pertinente au
	appropriée et sécurisée.	complet et avec précision dans les délais
		prévus.
		1.9.2 Assure la sécurité et la confidentialité
		des dossiers.
		1.9.3 Applique les exigences
		organisationnelles pour la tenue des dossiers.
		1.9.4 Documente en conformité avec les
		exigences légales et organisationnelles.
1.10	Évalue et améliore les approches de la	1.10.1 Porte une réflexion et évalue sa
	pratique de la diététique.	propre pratique actuelle.
		1.10.2 Évalue la qualité des services fournis
		et identifie des occasions d'amélioration.
		1.10.3 Reconnaît l'importance des nouvelles
		connaissances pour appuyer ou améliorer sa
		pratique.
		1.10.4 Recherche de nouvelles connaissances
		qui peuvent appuyer ou améliorer les
		activités de la pratique.
		1.10.5 Propose des modifications pour
		améliorer l'efficacité des activités de pratique.
		1.10.6 S'engage dans des activités pour
		acquérir de nouvelles connaissances, des
		habiletés et des comportements afin de

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
		rencontrer les objectifs de compétences professionnelles.
		1.10.7 Applique les nouvelles connaissances, les habiletés et les comportements à la pratique.
1.11	Contribue aux efforts de sensibilisation et de promotion liés à la nutrition et à la santé.	1.11.1 Identifie et participe aux occasions et aux activités de promotion et de sensibilisation dans la pratique de la diététique.
		1.11.2 Identifie et participe aux occasions de promotion et de sensibilisation pertinentes au milieu de pratique.
1.12	Participe aux activités de recherche fondée sur la pratique.	1.12.1 Évalue les résultats des recherches récentes et les données probantes afin de déterminer la fiabilité et la crédibilité de l'information.
		1.12.2 Détermine l'applicabilité des résultats de la recherche récente et des données probantes au milieu de pratique. 1.12.3 Applique les résultats de recherches récentes et les données probantes afin d'améliorer la pratique.

NORME 2: COMMUNICATION ET COLLABORATION

Communiquer efficacement et pratiquer en collaboration.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
2.1	Choisit les approches de communication	2.1.1 Identifie et adresse les obstacles à la
	appropriées.	communication.
		2.1.2 Adapte un style de communication qui
		rencontre les besoins et le niveau de
		compréhension des individus et des groupes.
		2.1.3 Utilise la terminologie médicale et
		diététique appropriée au milieu de pratique.
2.2	Utilise efficacement ses aptitudes de	2.2.1 Révise la documentation pour en
	communication écrite.	améliorer le style, l'orthographe et la
		grammaire.
		2.2.2 Rédige de manière claire et concise afin
		de répondre aux besoins des lecteurs.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
		2.2.3 Rédige de façon organisée et logique.
		2.2.4 Fournit de l'information pertinente et
		exacte dans la documentation.
		2.2.5 S'assure que la documentation facilite
		la communication.
		2.2.6 Adapte la documentation afin de
		rencontrer les besoins et le niveau de
		compréhension des individus et des groupes.
2.3	Utilise efficacement ses aptitudes de	2.3.1 Parle de manière claire et concise dans
	communication orale.	le but de répondre aux besoins de son
		auditoire.
		2.3.2 Utilise un ton de voix et un langage
		corporel appropriés.
		2.3.3 Reconnaît la communication non
		verbale de manière appropriée et y
		répond adéquatement.
		2.3.4 Facilite la communication à deux sens.
2.4	Utilise efficacement ses aptitudes	2.4.1 Communique de manière respectueuse.
	interpersonnelles.	2.4.2 Communique de façon empathique et
		démontre de l'empathie aux clients.
		2.4.3 Établit un rapport dans les
		communications.
		2.4.4 Applique les principes de counseling.
		2.4.5 Applique les principes de négociation
		et de gestion de conflits.
		2.4.6 Cherche des moyens efficaces de
		donner et de recevoir de la rétroaction.
		2.4.7 Utilise les techniques de l'écoute active.
2.5	Contribue à l'apprentissage des autres	2.5.1 Évalue les connaissances acquises et les
	personnes.	besoins d'apprentissage des autres
		personnes.
		2.5.2 Choisit et met en œuvre des stratégies
		pédagogiques appropriées.
		2.5.3 Choisit des ressources d'apprentissage
		ainsi que leurs usages appropriés dans la
		pratique
		2.5.4 Développe des ressources
		d'apprentissage.
		2.5.5 Établit et évalue les résultats
		d'apprentissage.
		2.5.6 Développe et offre des séances de
		formation de groupe efficaces.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
2.6	Contribue de façon productive au travail	2.6.1 Contribue aux connaissances en
	d'équipe et aux processus collaboratifs.	diététique en contexte de pratique
		collaborative.
		2.6.2 Utilise l'expertise des autres
		professionnels de la santé puisqu'elle est un
		élément clé dans la pratique de la diététique.
		2.6.3 Facilite les interactions et les
		discussions parmi les membres de l'équipe.
		2.6.4 Contribue à la prise de décision
		conjointe.

NORME 3: SOINS EN NUTRITION

Fournir des services en vue de satisfaire les besoins des personnes en matière de soins en nutrition.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
3.1	Évalue les risques et besoins en lien avec la	3.1.1 Utilise les stratégies de dépistage de
	nutrition.	risque nutritionnel appropriées.
		3.1.2 Identifie les données pertinentes à
		recueillir pour effectuer une évaluation
		nutritionnelle.
		3.1.3 Obtient la perspective du client, de la
		famille ou des autres intervenants pertinents.
		3.1.4 Obtient et interprète les antécédents
		médicaux, démographiques, psychosociaux
		et les comportements de santé.
		3.1.5 Obtient et interprète les données de
		l'apport en aliments et en nutriments.
		3.1.6 Identifie les besoins d'apprentissage du
		client en matière
		d'aliments et de nutrition.
		3.1.7 Obtient et interprète les données
		anthropométriques.
		3.1.8 Obtient et interprète les données
		biochimiques et les résultats des procédures
		et examens médicaux.
		3.1.9 Obtient et interprète l'information issue
		d'observations effectuées lors des repas et de
		l'alimentation.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
		3.1.10 Identifie les signes et les symptômes
		de carences ou d'excès de nutriments.
		3.1.11 Obtient et interprète les données
		d'observations physiques en lien avec la
		nutrition.
		3.1.12 Identifie les signes et les symptômes
		de la dysphagie.
		3.1.13 Identifie les problèmes relatifs à la
		mastication, à la déglutition et à
		l'alimentation.
		3.1.14 Effectue des calculs pour déterminer
		les besoins nutritionnels.
		3.1.15 Identifie des méthodes visant à
		intégrer les résultats de l'évaluation et à
		identifier les problèmes de nutrition.
		3.1.16 Intègre les résultats d'évaluation en
		vue d'identifier les problèmes de nutrition.
3.2	Élabore des plans de soins en nutrition.	3.2.1 Priorise les objectifs de soins en
		nutrition en fonction des risques et des
		ressources disponibles.
		3.2.2 Choisit les interventions nutritionnelles
		appropriées.
		3.2.3 Choisit les modifications appropriées à
		apporter à la texture des aliments et aux
		diètes thérapeutiques.
		3.2.4 Élabore ou modifie des plans de repas
		selon les besoins nutritionnels du client.
		3.2.5 Détermine les besoins en
		supplémentation.
		3.2.6 Élabore et met en œuvre des stratégies
		pour la prévention et la gestion des maladies.
		3.2.7 Détermine les formules nutritionnelles
		et les routes d'administration appropriées
		pour les clients.
		3.2.8 Élabore des plans de soutien
		nutritionnel et des plans d'éducation pour les
		clients.
		3.2.9 Choisit des stratégies visant à surveiller
		et à évaluer les résultats d'un plan de soins
		en nutrition.
3.3	Gère la mise en œuvre de plans de soins en	3.3.1 Identifie des moyens de mettre en
	nutrition.	œuvre les interventions nutritionnelles.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
		3.3.2 Met en œuvre les interventions nutritionnelles.
		3.3.3 Identifie les rôles des membres de l'équipe dans le soutien de la mise en œuvre du plan de soins.
		3.3.4 Identifie les stratégies visant à communiquer le plan de soins en nutrition avec le client, l'équipe interprofessionnelle et les autres intervenants pertinents.
		3.3.5 Coordonne la mise en œuvre du plan de soins avec le client, l'équipe interprofessionnelle et les autres intervenants pertinents.
		3.3.6 Fournit de l'éducation et du counseling sur la nutrition.
3.4	Évalue et modifie le plan de soins en nutrition si nécessaire.	3.4.1 Évalue les progrès du client en matière d'atteinte des résultats du plan.
		3.4.2 Identifie les facteurs qui ont un impact sur l'atteinte des résultats.
		3.4.3 Identifie les changements nécessaires à apporter au plan de soins en nutrition.
		3.4.4 Met en œuvre les changements au plan de soins en nutrition.

NORME 4 : SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Promouvoir la santé nutritionnelle des groupes, des communautés et des populations.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
4.1	Évalue les problèmes en lien avec les aliments et la nutrition des groupes, des communautés et des populations.	4.1.1 Identifie l'information nécessaire pour évaluer les problèmes liés aux aliments et à la nutrition des groupes, des communautés et des populations.
		4.1.2 Obtient et interprète les données sur la surveillance et le suivi de la nutrition, et sur l'apport en aliments.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
	competences nees a la pratique	4.1.3 Interprète les méthodes visant à obtenir
		des données sur l'état de
		santé.
		4.1.4 Obtient et interprète l'information
		ayant trait aux déterminants de la santé.
		4.1.5 Obtient et interprète l'information sur
		les systèmes et les pratiques
		alimentaires.
		4.1.6 Identifie les ressources et actifs
		pertinents pour un groupe, une communauté
		ou une population.
		4.1.7 Intègre les résultats issus de
		l'évaluation afin d'identifier les priorités en matière d'approches axées sur la santé de la
		population en lien avec les aliments et la
		nutrition.
4.2	Élabore un plan de santé de la population.	4.2.1 Identifie les buts et les objectifs de
7.2	Liabore un plan de sante de la population.	santé de la population en lien avec les
		aliments et la nutrition.
		4.2.2 Identifie des stratégies appropriées
		visant à atteindre les objectifs de santé de la
		population.
		4.2.3 Élabore des plans d'action relatifs à la
		santé de la population.
		4.2.4 Identifie les stratégies et les échéanciers
		pour la surveillance et
		l'évaluation de l'efficacité d'un plan d'action.
4.3	Met en œuvre un plan de santé de la	4.3.1 Contribue à la coordination et à la
	population.	livraison des activités de santé de la
		population en lien avec les aliments et la
		nutrition.
4.4	Évalue et modifie le plan de santé de la	4.4.1 Contribue à l'évaluation de l'efficacité
	population si nécessaire.	des activités de santé de la population pour
		un groupe, une communauté ou une
		population.
		4.4.2 Propose des modifications aux activités
		de santé de la population en vue d'en
		accroître l'efficacité.
		4.4.3 Évalue l'efficacité des programmes et services communautaires relies aux aliments
		et à la nutrition et recommande des
		améliorations.
		amenorations.



NORME 5: GESTION

Gère des programmes, des projets et des services en lien avec la diététique.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
5.1	Évalue les forces et les besoins des	5.1.1 Utilise des principes de planification
	programmes et services associés à la	stratégique et opérationnelle afin
	diététique.	d'analyser les objectifs et les activités des
		programmes ou des services en lien avec la
		diététique.
		5.1.2 Identifie l'information pertinente pour
		l'évaluation.
		5.1.3 Identifie et interprète les perspectives
		des intervenants.
		5.1.4 Obtient et interprète l'information
		financière.
		5.1.5 Obtient et interprète l'information
		pertinente sur les normes et la conformité.
		5.1.6 Obtient et interprète l'information
		nutritionnelle, culturelle et physique, et les
		autres renseignements démographiques sur
		le client.
		5.1.7 Obtient et interprète l'information sur
		la satisfaction des intervenants.
		5.1.8 Obtient et interprète l'information
		relative aux ressources humaines.
		5.1.9 Obtient et interprète l'information
		technique et relative à l'équipement.
		5.1.10 Analyse ou intègre l'information visant
		à élaborer les objectifs pour les services et les
		programmes d'alimentation et de nutrition.
5.2	Gérer des programmes et des projets.	5.2.1 Identifie les buts et les objectifs
		appropriés pour un programme ou un projet.
		5.2.2 Identifie les stratégies visant à atteindre
		les buts et les objectifs d'un programme ou
		d'un projet.
		5.2.3 Élabore un plan d'action pour un
		programme ou un projet.
		5.2.4 Élabore un budget pour un programme
		ou un projet.

	Compétences liées à la pratique	Indicateurs de performance
		5.2.5 Contribue à un plan de marketing pour
		un programme, un événement
		ou un produit.
		5.2.6 Coordonne l'implantation d'un plan
		d'action pour un programme ou un projet.
		5.2.7 Oriente et gère les employés ou les
		bénévoles.
		5.2.8 Fournit de la formation au personnel et
		aux bénévoles.
		5.2.9 Contribue aux activités de recrutement
		du personnel ou des bénévoles.
		5.2.10 Contribue aux activités de
		planification et de développement de
		l'organisation.
		5.2.11 Élabore un plan visant à surveiller les
		dépenses de même que l'usage de
		l'équipement et du matériel en fonction du
		budget et du plan d'activités.
5.3	Gère des services alimentaires.	5.3.1 Identifie les besoins d'un groupe de
		clients en matière de services alimentaires en
		fonction de ses caractéristiques
		nutritionnelles, culturelles et physiques.
		5.3.2 Identifie les ressources humaines,
		financières et techniques nécessaires de
		même que l'équipement requis pour l'offre
		de services alimentaires.
		5.3.3 Crée et modifie des menus à l'aide des
		principes de planification des menus.
		5.3.4 Contribue aux activités d'achat, de
		réception, d'entreposage, de contrôle des
		stocks et de gestion des déchets de produits
		alimentaires.
		5.3.5 Contribue aux activités de production
		et de distribution des aliments.
		5.3.6 Contribue aux initiatives d'amélioration
		en lien avec les services alimentaires.
		5.3.7 Contribue aux activités en lien avec la
		conformité aux exigences de santé et de
		salubrité
		5.3.8 Démontre des connaissances relatives
		aux approches de marketing des services
		alimentaires.